

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
CANTON DE FECAMP  
COMMUNE DE MANIQUERVILLE**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANIQUERVILLE  
SEANCE DU 4 juillet 2023, 19 H 30**

Membres : en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents : Mme Céline LECONTE Maire, M. Bernard THIERRY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Yolande PALFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr Cyril MARTIN, Mme Katia THEVENIN, Mme Gabrielle BROOD, Mr Didier COUSIN, Mr Davy DUMONT et Mr David HANQUINQUANT.

Etaient absentes non excusées : Mme Sophie LEBRETON  
Mme Nathalie SORET

Secrétaire de Séance : Mme Gabrielle BROOD.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 MAI 2023**

Le procès-verbal a été approuvé.

## **DESIGNATION DU RÉFÉRENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 (délibération 2023/4/21)**

Le recensement de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Il est à désigner un référent qui nécessitera une ou deux journées de formation. Sa mission sera de veiller au bon fonctionnement du travail de l'agent recenseur. Mme Céline LECONTE, Le maire, est désignée avec un suppléant qui sera Mr David HANQUINQUANT.

## **REMPACEMENT DU MOBILIER URBAIN**

Après une visite dans la commune pour vérifier les mobiliers urbains, il a été constaté que certains bancs étaient en mauvais état et que par endroits des bancs seraient nécessaires. 6 bancs seront remplacés.

Plusieurs styles de bancs ont été proposé aux conseillers.

Après délibération le conseil a opté pour des modèles de bancs en bois (2 planches assises) et béton de chez SEMIO au prix unitaire de 434.17€ HT.

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE INCENDIE** (délibération 2023/4/22)

Madame le Maire explique que dans le cadre de la mise aux normes de la défense incendie sur la commune, il a été constaté la nécessité d'installer un poteau incendie en bordure de la route des Falaises.

Afin de réaliser ces travaux, il est possible de solliciter l'aide financière du département de Seine-Maritime.

Ce projet dans la commune est estimé à **4 981.05 € HT**, soit **5 977.26 € TTC**,

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **1 494.32 €**.

Mme le Maire invite les membres du conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à solliciter l'aide financière du Département au taux de **30 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération ;
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2156 opération 16, section investissement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

Le contrat de maintenance de la société DBSM du photocopieur KYOCERA arrive au terme des 5 ans en septembre.

Le conseil municipal examine les devis pour un nouveau photocopieur.

Les devis suivants sont proposés au conseil municipal :

- La société DBSM avec un copieur KYOCERA 2554 pour un montant HT de 3 340 € dont la reprise de notre ancien matériel pour un montant de 650 € HT
- La Société KOESIO avec un copieur SHARP BP50C26EU pour un montant de 3 333 € HT

- La société REX ROTARY avec un copieur RICOH IMC 2010 pour un montant de 3 817.55 € HT

Après délibération le conseil a choisi la société DBSM mais demande des précisions pour le contrat de location avant de choisir entre de l'achat ou de la location.

La délibération est donc reportée au prochain conseil.

### **CONTRAT AGENT COMMUNAL AUGMENTATION HORAIRES** *(délibération 2023/4/23)*

Madame le Maire propose aux conseillers que Mr Laurent LEFEBVRE en qualité d'agent technique augmente les heures de travail de 4 heures à l'année aux vues de la charge de travail dans la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Décide d'augmenter de 4 heures/hebdomadaire le contrat de Mr LEFEBVRE
- Autorise Mme Le Maire a signé le nouveau contrat

### **CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF MODIFICATION DES JOURS DE PRESENCE** *(délibération 2023/4/24)*

Madame le Maire fait part aux conseillers que Mme Magali POULAIN va modifier les jours de présence à la mairie.

Elle travaillera à compter du 1<sup>er</sup> septembre les lundis de 14h à 17h au lieu des mercredis de 14h à 17h.

Les jours d'ouverture de la mairie se trouvent modifiés.

La mairie sera ouverte les mardis et vendredis de 14h à 17h

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Décide de modifier les jours du contrat de Mme Magali POULAIN
- Autorise Mme Le Maire a signé l'avenant au contrat

### **Bilan travaux voirie**

Des conseillers communaux ainsi que le 1<sup>er</sup> adjoint ont fait le tour de la commune afin de recenser l'état des routes de la commune.

Suite à ce passage un certain nombre de travaux de voirie ont été répertoriés.

Un devis va être demandé à des entreprises afin de chiffrer les travaux. Ces ouvrages seront étalés en fonction de leur importance sur les années à venir.

## **BILAN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA SOCIÉTÉ APAVE**

La société est intervenue le 9 Juin pour vérifier les équipements sportifs.

Dans le rapport il y a certains points qui seront modifiés dans les jours à venir (notamment le manque d'affichage).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le fauchage des talus a été fait rapidement par l'entreprise Doré.
- Concernant les tirs de corbeaux qui avaient été entendu (dont nous avons parlé lors du dernier conseil), après avoir contacté les personnes assermentées il s'est avéré que ce n'était pas eux qui étaient intervenus sur la commune. Braconnage...
- Les travaux de branchement au tout à l'égout rue Henry Desprez est prévu en septembre.
- Un logement au-dessus de la mairie va être libre à la location à partir du 16 septembre.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme le Maire lève la séance à 21h00.

**Céline LECONTE**

**Maire**

**Gabrielle BROOD**

**Conseillère**